

Réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2014

Membres présents :

ALES Mallory - AUDOUARD Andrée - BERTONNET Odile - BORNUAT Pierre
BOUYSSY Claudette - CARMIGNANI Mathieu - CHASSON Gérard - COLOMB Dominique
COTTA Robert - D'ALOIA Christine - FELIX Valérie - FERNANDEZ Salvador - HAOND Claudette
MESCLON Paul - MORELLI Pierre - PAPINI Jérôme - PAPINI Philippe - PECHOUX Jean-Marie
PLANCHON Joelle - SALINGUE Chantal - TOUATI Philippe

Procurations de :

MAFFRE Grégory à MORELLI Pierre
MARQUETTE Lydie à AUDOUARD Andrée

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 23

Mme ALES Mallory
a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ET ECOLE DE MUSIQUE

(vote à l'unanimité)

1 - Accueil de Loisirs

En raison de la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée scolaire 2014/2015 (classe le mercredi matin), le Conseil Municipal a déterminé un tarif supplémentaire pour le service « Accueil de Loisirs », comprenant le repas de midi.

Ce tarif « demi-journée avec repas » varie en fonction du quotient familial des familles de 2,50 € à 5,15 €.

2 - Ecole de musique

Afin de répondre à des demandes d'utilisateurs, le Conseil Municipal décide d'instaurer un nouveau barème « participation des familles » ; à savoir, des participations forfaitaires regroupant plusieurs types d'activité musicale.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR FOURNITURE GAZ

(vote à l'unanimité)

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence.

Par ailleurs, certains tarifs réglementés de vente du gaz naturel sont amenés à disparaître :

- au 31 décembre 2014 pour les sites consommant plus de 200 000 kWh/an
- au 31 décembre 2015 pour les sites consommant plus de 30 000 kWh/an

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs, acheteurs de gaz naturel, est un outil qui permet aux collectivités d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, mais également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche met en place un groupement d'achat de fourniture

de gaz ; et propose aux communes membres une convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel.

CESSION MATERIEL

(vote à l'unanimité)

Dans le cadre de l'acquisition d'un équipement tondeuse, le conseil municipal autorise la reprise de l'ancien matériel par le fournisseur, moyennant la somme de 12 000 €.

CESSION TERRAIN

(vote à l'unanimité)

A la demande d'un propriétaire riverain, le Conseil Municipal décide la cession d'une parcelle de terrain cadastrée section AE n° 877 d'une superficie de 300 mètres carrés.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

(vote à l'unanimité)

Une modification budgétaire est adoptée pour le budget annexe « Assainissement » : transfert de crédits de l'article 2315 à l'article 2156.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

(vote à l'unanimité)

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle à certaines associations ayant formulé une demande justifiant d'un soutien financier supplémentaire ; à savoir :

- ANCRE : 1 630 € (frais engagés dans le cadre de l'organisation de la fête du Rhône)
- SPORTING CLUB CRUASSIEN : 30 000 € (classement au plus haut niveau régional)
- TENNIS CLUB : 3 623 € (déplacement championnats de France, grand prix de la Ville de Cruas...)
- LA PETITE BOULE : 360 € (déplacement championnats de France et de Ligue)
- F.J.E.P. : 400 € (activité tir à l'arc)

COMMUNAUTE DE COMMUNES adhésion au Syndicat mixte A.D.N.

(vote à l'unanimité)

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes « Barrès-Coiron » au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N.) ; le Conseil Communautaire ayant décidé d'y adhérer lors de sa séance du 7 juillet 2014.

PERSONNEL COMMUNAL

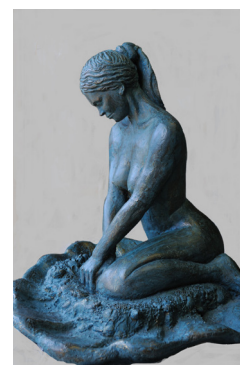
(vote à l'unanimité)

Suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires, le Conseil Municipal révisé la durée hebdomadaire de travail d'un agent d'animation, en fonction des nouvelles nécessités de service.

ACHAT ŒUVRE D'ART

(vote à l'unanimité)

Dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Culturel, le Conseil Municipal décide l'achat d'une œuvre d'art de Pierre DUC, dénommée « Sirène ».



FRAIS DE MISSION

(vote à l'unanimité)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle délibération est adoptée afin de permettre le remboursement de certains frais engagés par des conseillers municipaux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions électives (frais de déplacement notamment).